

LE JOURNAL

IMPRIMERIE ET PUBLIÉ PAR La Cie d'Imprimerie Electrique (LIMITÉE) PROPRIÉTAIRE MILTON McDONALD, - Gérant.

A Montréal (livré & domicilié) \$5.00 par semaine Hors Montréal... 3.00 Edition Hebdomadaire... 1.00

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste du Canada, chez nos agents locaux et à nos bureaux. Tout doit être adressé à LE JOURNAL, 75 Rue St-Jacques, Montréal.

MONTREAL 19 MARS 1901

LA POLITIQUE ET L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Ces jours derniers l'un des membres du gouvernement de Québec a prononcé au sujet des dernières élections de la société d'industrie laitière quelques paroles que nous ne pouvons laisser passer sans protester.

On a dit qu'à ces élections quelques membres de l'association reconnus comme conservateurs, ont cherché à faire de la politique et que les chefs libéraux présents ont répondu en émettant presque tous de leurs amis.

Nous croyons que M. Déchéne était devenu plus sage avec les jouissances du pouvoir.

Il y a eu en effet de la politique aux dernières élections de la Société mais ce sont les libéraux qui l'ont introduite et qui se sont servis de cette tyrannie pour exclure à peu près tous nos amis de la direction de la société.

Juste! la société d'industrie laitière avait réussi à éviter ce danger, disons mieux, ce malheur de l'imitation des influences de parti dans sa direction et son administration, en éliminant à tour de rôle des libéraux et des conservateurs et en nommant à des fonctions importantes des libéraux compétents, alors qu'il est facile à nos amis de favoriser les leurs.

Aujourd'hui, l'on abandonne cette sage tactique pour adopter celle de l'ostentation. C'est ainsi que l'on a remplacé par des hommes beaucoup moins compétents, des fondateurs de la société agronomes distingués, des apôtres dont les services méritaient plus d'égarés.

Et le gouvernement qui paraît avoir honte de son acte vient maintenant rejeter sur d'autres la responsabilité de cette dangereuse innovation.

C'est une innovation dangereuse que celle-ci. Et on cela conduira-t-il l'association? A des luttes intestines engendrant des acrimonies fébriles, en vengeances dont la satisfaction deviendra le principal intérêt dans cette société. C'est au tour des libéraux d'être les maîtres, mais il n'en sera pas toujours ainsi et lorsque les conservateurs reviendront en majorité, faudra-t-il exiger de leur patriotisme l'oubli des vexations dont ils sont les victimes aujourd'hui. Ce serait les vouer au mépris de dupes qui n'est jamais agréable. Et si par hasard les chefs sont disposés au pardon, dans l'intérêt général, leurs amis entendront-ils les choses de la même oreille?

Et alors, encore une fois ou cela mènera la société d'industrie laitière? A la ruine de son influence.

Nous regrettons vivement cet incident. La politique n'ouïe se borne au champ d'action ordinaire où elle a souffrance de quoi alimenter ses exigences et ses ambitions. Sur ce terrain, nous admettons la lutte et nous ne recriminons guère contre les exigences du combat.

Mais hors de là, il nous semble que les efforts de chacun devraient tendre à concentrer les efforts de tous les canadiens-français plutôt qu'à les diviser. Trois choses devraient être à l'abri premièrement des influences politiques; l'éducation, la colonisation et l'agriculture. L'excès de force du cabinet actuel le pousse évidemment déjà aux abois.

C'est en tout ceux qui le composent prouvent combien ils sont petits.

LE SALAIRE DU PREMIER MINISTRE

Le "Soleil" tombe brutalement et grossièrement sur Hibbert Tupper coupable, dit-on, d'avoir exprimé une opinion hostile à l'augmentation du salaire du premier ministre.

Quant à sir Hibbert nous ignorons ce qu'il pense de la question, mais qu'il soit content de cette idée, cela ne justifie aucunement l'accusation d'autocratie ou de mesquinerie.

Nous croyons que c'est faire un mauvais pas. Il est vrai que ces positions occasionnent de très fortes dépenses, mais d'un autre côté, les services et le véritable dévouement ne s'estiment pas à prix d'argent. Il est de mise par le temps qui court, de ne donner que proportionnellement à ce que l'on reçoit, et de très rares exceptions.

Une indemnité de \$1,000 est parfaitement suffisante pour n'importe lequel de nos représentants, à moins qu'ils n'aillent en parlement qu'avec l'intention d'y faire de l'argent.

Sous l'union des deux Canadas, nos représentants ne retireraient pas un seul sou. Et c'est pourtant dans ce temps-là que nous avons été témoins de véritables dévouements à la chose publique; c'est pourtant alors que nos affaires publiques ont commencé à progresser et que nous avons obtenu des réformes importantes dans l'administration et le service civil.

Cette opinion d'un libéral représente à peu près fidèlement celle de tous ceux qui, sans aller jusqu'à dire non, n'éprouvent aucun enthousiasme pour le projet.

D'un autre côté l'on dit que les exigences sociales, le prix de la vie, le progrès du pays imposent au premier ministre des obligations auxquelles il ne peut faire honneur avec le salaire actuel.

Toutes les objections disparaîtraient probablement si l'on était sûr que l'amélioration dans le salaire contribuerait à relever les caractères.

Dans tous les cas, si le salaire du premier ministre doit être augmenté certains juges dont la position entraîne autant de dépenses, auront le droit de demander qu'on les traite avec la même générosité.

LA LAIT DES ENFANTS

Les statistiques vitales de Montréal établissent le fait alarmant qu'il meurt chaque année plus de 25 pour cent des enfants au-dessous de l'âge de cinq ans. On constate de plus à ce tableau noir que très nombreuses aussi sont les mortalités causées par la fièvre typhoïde, la diphtérie et la tuberculose, entre les âges de cinq, de quinze et de vingt-cinq ans.

L'analyse de cette statistique funèbre nous démontre encore que plus de 90 pour cent des enfants qui meurent en bas âge sont les victimes du lait impur dont on les nourrit dès le berceau.

Il est en outre bien établi par la science médicale que la corruption du lait qu'on nous sert chaque jour, est la cause génératrice des fièvres typhoïdes, de la tuberculose, de la diphtérie et de la plupart des autres maladies contagieuses.

C'est un état de choses vraiment alarmant, et il importe au plus haut degré de chercher le moyen d'éviter ce foyer de pestilence, pour arrêter la propagation des fléaux dont les enfants sont les inconscientes victimes.

C'est le problème à résoudre pour nos autorités sanitaires.

La tâche est d'autant plus difficile que l'obstacle à renverser n'est pas actuellement à la portée des autorités de la ville. Il faut atteindre le producteur du lait, non seulement quand il sort de la ferme, mais quand il est exposé sur nos marchés, mais il faut l'atteindre chez lui, inspecter ses étables et ses vaches, analyser la nourriture et le bœuf qu'il leur sert chaque jour, s'assurer que la traite se fait dans toutes les conditions voulues de propreté, d'aération, de ventilation, etc., etc.

Sans cela, il est parfaitement inutile de songer à avoir du lait pur, et propre à la nourriture des jeunes enfants, et des consommateurs en général.

La préparation du lait destiné à la consommation, et sa distribution exigent des précautions sans nombre. Il faut bien se rappeler que de tous les éléments de nutrition, le lait est celui qui absorbe la plus grande quantité de bactéries et de tous les autres germes de maladies contagieuses.

Il est, en effet, établi au delà de tout doute, par des analyses sérieuses, que le lait qui est aujourd'hui donné en nourriture aux enfants, à Montréal, ne contient pas moins de trois millions de microbes de la tuberculose, et des fièvres épidémiques de toutes sortes, dans un centimètre cube, c'est-à-dire, dans à peu près d'une demi-cuillère à thé de lait.

On voit de suite le danger qui nous menace, et la nécessité d'y porter immédiatement remède. La question de la pureté du lait a été étudiée pendant longtemps aux Etats-Unis, et dans un grand nombre de villes les autorités municipales ont adopté à cette fin des règlements dont l'application a donné les résultats les plus satisfaisants.

Nous prenons la liberté d'attirer l'attention de nos bureaux d'hygiène sur ces règlements sanitaires. Pourquoi ce qui a réussi ailleurs, ne se réaliserait-il pas parmi nous.

aussi des résultats encore plus satisfaisants. La laiterie qui fournit le lait à la ville, est sous le contrôle des autorités sanitaires de la municipalité, c'est la propriété de la ville. La préparation des frais de la municipalité, et sous la surveillance des officiers du département d'hygiène. On a établi et on maintient des entrepôts de lait, dans les divers arrondissements ou quartiers de la ville.

Depuis, ce système est établi, le taux de la mortalité des enfants a diminué de cent pour cent dans Rochester.

Des organisations à peu près semblables existent à New-York, à Youken, dans l'Etat de New-York, et dans d'autres endroits des Etats-Unis.

Pourquoi Montréal ne suivrait-il pas ces exemples? Avec une dépense relativement minime on sauverait ainsi la vie à des milliers et des milliers d'enfants, et on ne serait pas dans la nécessité de construire nos hôpitaux aussi larges, et en aussi grand nombre. La taxe de la maladie et de la mort, est la plus lourde et la plus pénible à supporter. Avis à nos bureaux de santé.

Si nos bureaux de santé s'agissent pas assez vite, nous demandons aux membres de famille de prendre elles-mêmes cette affaire en mains.

Ce que fêta veut, Dieu le veut.

Les électeurs propriétaires dans Montréal, considérés au point de vue de localisation, se subdivisent comme suit: Dans l'ouest de la cité, savoir les quartiers Ouest, Ste-Anne, St-Antoine, St-Laurent, St-Gabriel, 6,214.

Dans l'est de la cité, savoir: les quartiers Est, Centre, St-Louis, St-Jacques, Ste-Marie, Hochelaga, 8,792. St-J-Bte et St-Denis.

TRISTE COMPLIMENT

Le cabinet Parent n'ayant à peu près rien d'intéressant à soumettre aux Chambres, l'attention des députés et du public se porte naturellement d'avantage sur la législation privée. Trois projets de loi sur tout font parler d'eux: celui de M. Hutchison en faveur de la crémation, un autre concernant la compagnie du Gaz et un troisième constituant un rayon de cent milles de la dite cité.

M. Monk, député de Jacques-Cartier, après avoir subi une assez rude épreuve à l'Assemblée. Des deux premiers l'on fait déjà peu de cas mais on demande à la chambre haute la mort du troisième parce que, dit-on, il autorise un monopole dangereux dans le district de Montréal. En un mot, l'on s'agit comme si les pouvoirs demandés étaient quelque chose de tout-à-fait nouveau ici.

Une seule clause provoque le débat et c'est la suivante: La compagnie pourra, dans la cité de Montréal ou dans tout autre endroit situé dans la Province de Québec, dans un rayon de cent milles de la dite cité, avoir accès et établir sous ses lignes, conduits et autres installations qui pourront être nécessaires aux besoins de ses affaires, tous ces travaux devant être faits aussi vite que possible et sous la direction de la municipalité dans laquelle ces travaux se trouvent situés.

A cette clause l'on a ajouté et la chambre a sanctionné un amendement à l'effet d'obliger la compagnie à payer tous dommages qu'elle pourrait causer par la construction de ses travaux, et la compagnie a accepté cet amendement.

Cela ne suffit pas, disent les adversaires du projet, le bill est immoral et il faut l'étoffer.

Si la compagnie demande des nouveaux extraordinaires et nouveaux qui n'ont encore jamais été accordés à aucune autre corporation, il n'y a pas de doute qu'elle ne soit pas de deux fois.

Mais si elle demande tout simplement d'être mise sur le même pied, que d'autres compagnies déjà existantes il faut une forte raison d'intérêt public pour la traiter différemment.

Or, n'est-ce pas vrai que la compagnie Ste-Cunégonde; la Royale Electrique et surtout la Standard Light Coy, possèdent déjà les mêmes pouvoirs.

Dans le cas de la Standard Light Coy, si nous ne faisons pas erreur, les pouvoirs sont beaucoup plus étendus, puisqu'ils couvrent toute la province, et à la rigueur, la Montreal Light & Power Coy. pourrait se dispenser d'une autorisation spéciale pour étendre son activité à une sphère beaucoup plus grande, en se fusionnant avec celle-ci, ce qui est facile comme on le sait.

Et le public pourrait-il se plaindre de cette transaction? Il ne voudrait probablement pas, car à Québec, pour ne citer qu'un exemple, c'est depuis l'entrée de la Standard Light sous le nom de Jacques-Cartier, que le prix de la lumière a baissé et qu'un nombre considérable de familles peuvent se dispenser de grossir les dividendes de Rockleier en se passant du pétrole.

LA COMMISSION DES BARRIÈRES ET LES CULTIVATEURS

Il est certain qu'avant peu la Commission des barrières de Montréal sera la corporation la plus détestée que se puisse trouver dans les environs de Montréal.

Non contente d'agacer nos cultivateurs par tous les moyens possibles, poussant la petitesse jusqu'à les poursuivre en recouvrement d'amendes de quelques sous pour des infractions triviales de ses règlements, non contente de dépenser plus de \$12,000 par an pour l'entretien de barrières et de "check gates", elle ne s'arrête pas là.

Elle est certaine qu'avant peu la Commission des barrières de Montréal sera la corporation la plus détestée que se puisse trouver dans les environs de Montréal.

Non contente d'agacer nos cultivateurs par tous les moyens possibles, poussant la petitesse jusqu'à les poursuivre en recouvrement d'amendes de quelques sous pour des infractions triviales de ses règlements, non contente de dépenser plus de \$12,000 par an pour l'entretien de barrières et de "check gates", elle ne s'arrête pas là.

Elle est certaine qu'avant peu la Commission des barrières de Montréal sera la corporation la plus détestée que se puisse trouver dans les environs de Montréal.

Non contente d'agacer nos cultivateurs par tous les moyens possibles, poussant la petitesse jusqu'à les poursuivre en recouvrement d'amendes de quelques sous pour des infractions triviales de ses règlements, non contente de dépenser plus de \$12,000 par an pour l'entretien de barrières et de "check gates", elle ne s'arrête pas là.

Elle est certaine qu'avant peu la Commission des barrières de Montréal sera la corporation la plus détestée que se puisse trouver dans les environs de Montréal.

Non contente d'agacer nos cultivateurs par tous les moyens possibles, poussant la petitesse jusqu'à les poursuivre en recouvrement d'amendes de quelques sous pour des infractions triviales de ses règlements, non contente de dépenser plus de \$12,000 par an pour l'entretien de barrières et de "check gates", elle ne s'arrête pas là.

Elle est certaine qu'avant peu la Commission des barrières de Montréal sera la corporation la plus détestée que se puisse trouver dans les environs de Montréal.

Non contente d'agacer nos cultivateurs par tous les moyens possibles, poussant la petitesse jusqu'à les poursuivre en recouvrement d'amendes de quelques sous pour des infractions triviales de ses règlements, non contente de dépenser plus de \$12,000 par an pour l'entretien de barrières et de "check gates", elle ne s'arrête pas là.

Elle est certaine qu'avant peu la Commission des barrières de Montréal sera la corporation la plus détestée que se puisse trouver dans les environs de Montréal.

Non contente d'agacer nos cultivateurs par tous les moyens possibles, poussant la petitesse jusqu'à les poursuivre en recouvrement d'amendes de quelques sous pour des infractions triviales de ses règlements, non contente de dépenser plus de \$12,000 par an pour l'entretien de barrières et de "check gates", elle ne s'arrête pas là.

Elle est certaine qu'avant peu la Commission des barrières de Montréal sera la corporation la plus détestée que se puisse trouver dans les environs de Montréal.

Non contente d'agacer nos cultivateurs par tous les moyens possibles, poussant la petitesse jusqu'à les poursuivre en recouvrement d'amendes de quelques sous pour des infractions triviales de ses règlements, non contente de dépenser plus de \$12,000 par an pour l'entretien de barrières et de "check gates", elle ne s'arrête pas là.

Elle est certaine qu'avant peu la Commission des barrières de Montréal sera la corporation la plus détestée que se puisse trouver dans les environs de Montréal.

Non contente d'agacer nos cultivateurs par tous les moyens possibles, poussant la petitesse jusqu'à les poursuivre en recouvrement d'amendes de quelques sous pour des infractions triviales de ses règlements, non contente de dépenser plus de \$12,000 par an pour l'entretien de barrières et de "check gates", elle ne s'arrête pas là.

Elle est certaine qu'avant peu la Commission des barrières de Montréal sera la corporation la plus détestée que se puisse trouver dans les environs de Montréal.

Non contente d'agacer nos cultivateurs par tous les moyens possibles, poussant la petitesse jusqu'à les poursuivre en recouvrement d'amendes de quelques sous pour des infractions triviales de ses règlements, non contente de dépenser plus de \$12,000 par an pour l'entretien de barrières et de "check gates", elle ne s'arrête pas là.

CHRONIQUE DES IDEES

Sociologie chrétienne

Ce siècle (1901), le vingtième en rang, n'est qu'à son aurore et déjà tout est en mouvement.

Le torrent impétueux des choses humaines, qui nous entraîne à l'ouest, est sorti de la conférence de la Paix, à la s'arrachent sous prétexte de civilisation, les lambeaux d'Orient.

Quel consolant et pénible spectacle à la fois, que celui de ces deux forces tour à tour opposées, se pressant du monde et des consciences. Et cela, d'une part, la loi d'amour et de charité avec des armes si différentes.

Au moment psychologique, où, pour ces esprits forts qui nient l'intervention providentielle dans les conflits terrestres, la situation semblait désespérée, une légion d'hommes de foi et de caractère, à l'âme généreuse, descendirent dans l'arène du "bon combat".

Poussés, inspirés par une force d'en haut, ils s'élevèrent dans leurs discours et leurs écrits contre ce régime de egoïsme, de la bassesse et de l'envie, ces trois plaies de la société moderne; contre ce régime d'armement universel, d'oppression mercantile et d'appétits inavouables.

Ces belles et nobles intelligences, puisant dans le fort de leur conscience croyance, un encouragement à la lutte pacifique et sans trêve, proclamèrent avec éclat, la loi d'amour et de charité entre les hommes. En haut les cœurs; dans l'ordre des idées économiques et sociales régénératrices des maux dont souffre l'humanité: tel fut leur cri.

C'est alors, que remontant le cours des siècles, soulignant d'exemples leurs dires et leurs conclusions logiques, ils firent l'analyse et la synthèse du socialisme depuis son commencement, du monde jusqu'à nos jours, c'était faire en même temps le bilan de la sociologie chrétienne.

La loi humanitaire et ses résultats, disant-ils, est écrite dans les faits qui composent l'histoire des événements du jour eux, s'étendant à la lumière du passé: ces deux propositions synthétiques admises, nous pouvons suivre l'homme et son évolution sociale à travers les temps, époque par époque, étape par étape.

Après avoir défini l'homme, un être raisonnable, composé d'un corps et d'une âme, laquelle est immortelle, ils ont dit: c'est l'homme qui est le plus noble de tous, et qui est le plus divin.

Maintenant, si l'on se porte à l'origine des premières sociétés, on trouve la manifestation des instincts, des aptitudes, des facultés, des besoins de l'homme, réduits à leur plus simple expression, à l'état individuel. Et petit à petit, le problème économique et social fait son œuvre, aidé d'abord par les instincts de la nature, d'ou trois facteurs.

1o-LA FAIM, qui par esprit de conservation, le pousse à travailler, à chercher, à gagner son pain de chaque jour, à la sueur de son front, suivant la loi générale et commune à tous, du travail.

2o-L'AMOUR, qui rapproche les hommes et les êtres faits pour se compléter.

3o-LE CONTRAT SOCIAL: L'homme étant né sociable et devant vivre au milieu de ses semblables, d'où vient la famille, la tribu, le clan et la patrie.

Au-dessus de ces trois éléments de vie sociale, plane l'esprit de religion, car l'homme primitif croit à un Dieu, à un être supérieur, au dieu terrible et vengeur; à cette divinité ou ces multiples divinités il impute des victimes de paix et de pardon; c'est l'ère des sacrifices sanglants.

D'autres facteurs secondaires concourent encore à son plus complet développement, à la civilisation première du genre humain: ce sont la crainte et la peur, un besoin de protection instinctive, contre les animaux féroces et les autres races humaines qui lui disputent la terre. Contre ces nouveaux ennemis, il se forme des armées, des cités, pour défense et sa propre conservation, et se conquiert une place au soleil du droit de propriété.

Mais bientôt, les conditions du milieu et des relations influant sur le caractère individuel, les groupes d'individus se sentent attirés vers les centres où règnent l'abondance et les richesses de toutes sortes. C'est l'époque des invasions, des barbares. L'homme en effet ne pouvant suffire seul à la tâche, il invoque le secours des deux grands facteurs et moteurs du progrès économique: la force et l'union, dont notre siècle sera l'éclatante apothéose: l'union fait la force!

(A suivre). J.S.L.

Pas de feurs

Un tapage bien connu à son ami le directeur de théâtre.

Deux bohèmes qui n'ont pas trouvé d'ami pour leur payer à dîner, partent dans leur taudis, mouillés de pluie et de froid.

Un joli mot de salimbanque

Le pauvre diable, qui reprend le travail d'équilibre interrompu, s'arrête, ramasse délicatement la pièce et la présente au public, comme pour la restituer à qui de droit, il demande avec une naïveté touchante:

MAISON A VENDRE

Un cottage en brique solide avec fondation en pierre de taille, localité centrale.

Les Gâteaux

LEVAIN ROYAL

CHICAGO, ILL. 1893

Les plus Grands Honneurs

Les Feux Sont Fréquents...

Montreal Trust & Deposit

A. M. CROMBIE

Lumière Electrique et... Force Motrice

Hotel St-James

O. DUFRESNE, Jr. & FRERE

LES PLUMES D'ACIER ESTERBROOK

ARGENT COMPTANT OU A CREDIT

Cartes Professionnelles

AVOCATS

Biaillon & Brossard

McGibbon, Casgrain, Ryn & Mivc

ARTHUR LARAMEE

J. Cléophas Lamothe, L.L.B.

NOTAIRES

Garand & Bourgeois

ARGENT A PRETER

GENDREAU...

Arthur Lemieux

Trestler, Globensky & Martel

Dr R. A. BRAULT

L. Z. Gauthier

O. DUFRESNE, Jr. & FRERE

HOTEL ST-JAMES

THEO. LANGTOT, Propriétaire.

D. PARIZEAU

BOIS DE CHARPENTE

COMMUNES DU PARLEMENT FEDERAL

Après la séance

Ottawa, 18 mars 1901. Sir Richard Cartwright a conféré son aversion pour tout accroissement de la dette publique, et il ne verrait pas sans inquiétude le gouvernement dont il fait partie ajouter un million et demi par année au fardeau déjà si lourd de l'Empire national, dit-il, le Canada n'y trouverait pas des avantages incomparables.

Il est bien vrai que le parti libéral, dans les quatre ans qu'il vient de passer au pouvoir, a augmenté la dette d'un peu moins de sept millions, mais sur ce chiffre trois millions et demi ont été consacrés à la construction du chemin de fer de la Passe au Nord de Corbeau, un million et demi à payer l'envoi des contingents canadiens en Afrique et un million représente l'escompte payé pour prêter l'emprunt de 200 millions sur le marché de Londres.

On connaît l'affaire du Crow's Nest Pass, et on sait que le gouvernement Laurier a payé de trop pour la subvention de ce chemin.

Il est évident que Sir Richard prendrait les choses tout autrement si au lieu d'être dans le gouvernement il se trouvait dans l'opposition.

Le tarif préférentiel, aux yeux du ministre du Commerce, est la meilleure annonce qui ait jamais été faite en Angleterre des productions du Canada.

Ce point de vue a le mérite de la nouveauté.

Donner aux clients sa marchandise à prix très réduit, est en effet pour un négociant le moyen de faire des affaires et de populariser son magasin.

Sir Richard ne l'oublie, cependant, que seuls, les marchands à la vente d'une banquette ou de ceux qui n'ont que des articles avariés à vendre ont recours à ce procédé.

Le Canada ne se trouve, il est vrai, dans aucune de ces catégories; nous ne sommes pas insolvable, et nos produits sont de première qualité, tout simplement nous vendons au-dessous du prix coûtant, et nous ouvrons toute grande, la porte à la concurrence des produits manufacturés anglais contre le travail de nos ouvriers et le capital de nos industriels.

C'est là l'effet logique de l'annonce qui nous coûte si cher et qui est si admirée par Sir Richard.

Dans le monde des affaires, on suit une règle toute différente.

M. Oler et M. Clancy s'étaient plaint du chiffre exagéré des surplus, et avaient prétendu que le gouvernement aurait dû profiter de la prospérité générale pour diminuer la dette et alléger le poids écrasant des taxes directes et indirectes.

Sir Richard a répondu en leur reprochant de n'avoir pas indiqué en particulier les taxes qu'ils désiraient voir diminuer.

Voilà, n'est-ce pas, un argument qui ne tient pas debout.

Qui est en effet, responsable de l'administration de la chose publique; est-ce le gouvernement ou l'opposition? C'est le gouvernement, direz-vous.

Quant à l'opposition son devoir se borne à blâmer la conduite du gouvernement quand il y a lieu, mais non pas de lui montrer ce qu'il doit faire.

L'opposition en 1897 et 1898, a oublié trop souvent, hélas! ce rôle dans lequel l'enferme la constitution; et M. Fielding entraînait à plus d'une fois profit de ses erreurs que l'hon. M. Foster lui signalait dans son rapport d'importantes corrections.

Sir Richard Cartwright serait enchanté de voir M. Borden se lever pour lui faire l'énumération des taxes les plus impopulaires; il n'aura pas ce plaisir.

Notre chef ne se prétera pas à cette complaisance, mais il a donné avis pour aujourd'hui de la proposition suivante qu'il présentera à la motion du budget.

Que dans l'opinion de cette Chambre le bien du pays exige une politique bien définie, et d'encouragement continu en faveur des intérêts du travail, de l'agriculture, des manufactures, des mines et des autres industries du Canada.

Que dans l'opinion de cette Chambre l'adoption d'une politique de préférences mutuelles dans l'Empire serait d'un grand avantage pour l'impérialisme et les colonies, et favoriserait considérablement l'unité, la prospérité et le progrès de l'Empire tout entier—et que les circonstances actuelles, alors que la Commonwealth d'Australie pose les fondements de son système fiscal, sont particulièrement propices pour l'adoption de démarches promptes et énergiques pour l'obtenir.

Que cette Chambre en outre, est d'opinion que les droits équivalents devraient être imposés par le Canada sur les produits et manufactures des pays situés en dehors de l'Empire dans tous les cas où ces pays refusent d'admettre les produits des manufactures du Canada à des termes justes, et que le gouvernement dans ce but devrait adopter toutes les mesures possibles qu'il croira convenable.

Ces trois propositions renferment la politique économique du parti conservateur: c'est son programme.

M. Borden a pris la parole cet après-midi, et dans un discours remarquable de lucidité, de logique et de langage il a précisé sur ces questions qui résument toute la politique du Canada.

Comme plusieurs de nos lecteurs ont exprimé le désir de connaître le vote pris mardi dernier, le 12 du courant, sur la motion Bourassa, afin de savoir jusqu'à quel point le député de Labelle a été suivi ou abandonné par ses propres amis, voici ce vote copié dans les Procès-Verbaux de la Chambre des Communes:

Pour la motion MM. Angers, Bourassa, Monet, — 3.

Contre — M. Alcorn, Archambault, Ball, Barker, Bédouin, Belle (Addington), Bell (Pictou), Benoit, Bernier, Bikeridie, Birkett, Borden (Halifax), Borden (King), Bourbonnais, Britton, Brock, Brown, Bureau, Calvert, Calvin, Argill, Carstairs, Christie, Clark, Clarke, Cochrane, Cropp, Davidson, Cowan, Culbert, Davis, Dobell, Dymond, Edwards, Erb, Ethier, Fielding, Fitzpatrick, Flint, Fortier, Fortin, Fraser, Ganong, Gauvreau, Geoffroy, Gibson, Gilmour, Gould, Gowley, Guthrie, Hackett, Harwood, Heyd, Holmes, Horsey, Hughes (King), I. P. E. Hughes (Victoria), Hyman, Johnston (Cap-Breton), Johnston (Lambton), Kaulbach, Kemp, Kendall, Kidd, Lancaster, Lang, LaRivière, Laurier (Sir Wilfrid), Laurier (L'Assomption), Lavell, Leblanc, Lefurgy, Legris, Lewis, Logan, Loy, Macdonald, Mackie, Maclean (Huntingdon), Maclean (North), McLean, McNeil, McPherson, McCreary, McEwen, McGowan, McInnane, Melsaac, Melennan, Madore, Marcell (Bacon), Matheson, Meigs, Mitchell, Morin, Morrison, Murray, Northrup, Oliver, Osler, Parmelee, Préfontaine, Pringle, Prior, Proulx, Puttee Reid (Ristigouche), Richardson (Grey), Richardson (Lisgar), Robinson (Edin.), Robinson (Northumberland), Roddick, Roddick, Rosamond, Ross (Ontario), Ross (Victoria, N.-E.), Rousseau, Russell, Schell, Scott, Sherritt, Sifton, Simons, Smith (Vanouver), Smith (Westworth), Stephens, Sutherland (Essex), Sutherland (Oxford), Tarte, Taylor, Thompson, Tisdale, Tobin, Tolton, Tucker, Turgeon, Vrooman, Wade, Wallace, Ward, Wilmont, Wilson, Wright, 141.

Il est facile de voir que les députés libéraux de Québec ont brillé par leur absence.

LA GALANERIE

Revolte à l'école

New-York, 18 — Deux cents garçons appartenant à l'école supérieure de Buffalo sont en grève et sont appuyés, dans ce mouvement, par les parents, qui, en nombre égal, fréquentent la même école. Cette grève est occasionnée par l'application d'un règlement que l'on avait rédigé jusqu'à présent de mot en l'air. Le directeur de l'école a défendu aux garçons d'avoir la moindre communication avec les parents, et de se rendre dans les vestiaires, dans les salles de classe. Les élèves ont protesté avec énergie contre cette mesure qui les prive de toute relation sociale et même de leur existence d'écoliers le jour au plaisir qu'ils pouvaient avoir. Aussi, lorsque les élèves se sont réunis à la chapelle pour l'ouverture de la semaine, les garçons ont refusé de chanter sous prétexte qu'ils étaient devenus subitement malades, les murs des corridors et des classes étaient couverts de placards contenant des attaques violentes contre les professeurs. Quand il a été question d'entrer dans les classes, les habitants de ce village et ceux de Saint-Vincent (Port-au-Prince) ont pris un moment d'hésitation. Il s'y est précipités en faisant un tapage infernal. Les maîtres n'ont pu rétablir l'ordre ni mettre la main sur les meneurs de cette émeute d'un nouveau genre. Les élèves sont décidés à continuer la lutte et à créer de nouveaux désordres, ou à empêcher toute communication avec les jeunes filles.

A LA FRONTIERE PORTUGAISE

Sanguinantes collisions

Madrid, 18 mars — A Villardeos, village de la frontière portugaise, de sanglantes collisions se sont produites entre les habitants de ce village et ceux de Saint-Vincent (Port-au-Prince). Les Portugais, pour venger un des leurs, tué il y a quelque temps, un jour de fête, à Villardeos, pénétrèrent sur le territoire espagnol et se rendirent à Villardeos en déviant les champs et incendiant les cabanes. Les habitants de Villardeos voulurent s'opposer par les armes à de tels excès de violence, et une véritable bataille d'envahisseurs, plusieurs coups de feu ont été tirés. Un Espagnol a été tué et plusieurs Portugais blessés. Les autorités locales sont arrivées assez tôt pour mettre fin au combat et éviter de plus grands malheurs. Le maître de l'endroit a demandé d'urgence des renforts au préfet d'Orense. Les autorités portugaises ont pris de leur côté toutes les mesures nécessaires pour éviter la reproduction d'incidents aussi regrettables.

On dit que par suite de la résignation de M. Forace Revner comme organisateur du séminaire, le séminaire de postif et absolu pour l'école, les dames et tous les genres d'initiation et d'éruption catolique, ont été dirigés par tous les marchands au chef Edouard Douglan.

LEGISLATURE DE QUEBEC

Plusieurs projets de loi votés

Les argents de colonisation dans Terrebonne, en temps d'élection

LE HANSARD POUR LA CHAMBRE

(Spécial au "Journal")

L'honorable M. Parent présente un projet de loi à l'effet d'amender la loi de chasse, et les lois 9, 10, 21, 22, 23, 24 et 25, à l'effet d'amender une loi concernant les sociétés de secours mutuels. Les Bills suivants passent en comité général et sont ensuite adoptés à l'unanimité.

Loi amendant et refondant la charte de la ville de Richmond, modifiée par le comité des Bills privés. Loi amendant la loi 51 Victoria, chapitre 41, relative au Village de la Pointe St-Pierre, augmentant ses pouvoirs, modifiée par le comité des Bills privés. Loi permettant à Eugène Alexandre Dorion, d'ajouter à son nom les mots de St-Ours.

En réponse à M. Girard, l'honorable M. Gouin dit que le commissaire des Travaux Publics et des Chemins de fer n'a pas promis au cours de la dernière élection d'entreprendre de faire rembourser par le gouvernement aux corporations, municipales de St-Agapit de New-Glasgow, comté de Terrebonne, le montant des dettes souscrites par une corporation à la Compagnie du Grand Nord.

En réponse à M. Chicoine, l'honorable M. Déchêne dit que c'est l'intention du gouvernement de faire rembourser aux agriculteurs d'employer tout, ou parties de leurs subventions officielles, à l'achat de machines à extraire les pierres et les souches.

L'honorable M. Flynn. — Les lots suivants dans le Township Ramenau sont-ils mis en vente en faveur des colons qui vendraient les acheter: Nos 9, 10, 22, 23 et 30 du deuxième rang, et les lots Nos 1, 2, 22, 23, 24 et 30 du troisième rang et si que la moitié nord-ouest du lot No. 20.

Le département a-t-il fait aucune promesse a-t-il pris aucun engagement envers des personnes à quelques personnes ou à une classe? 30 Dans l'affirmative, à qui? — L'honorable M. Parent répond: — La loi de vente de ces lots a été suspendue parce que les rapports d'inspection sont contestés et que le département est à considérer s'il ne serait pas opportun de faire faire une nouvelle inspection du Canton Ramenau avant de prendre action.

M. GIARD — Le gouvernement a-t-il accordé certains argents de colonisation au cours des mois d'octobre, novembre et décembre, pour être dépensés dans les municipalités de Ste-Luce et de Sainte-Marguerite comté de Terrebonne, et de fait a-t-il dépensé des argents de colonisation dans ces endroits dans le cours des mois suivants? 2 Dans l'affirmative, à qui ces argents ont-ils été confiés et payés? 30 Par qui ont-ils été demandés? — L'honorable M. TURGEON répond: — Des instructions ont été données le 30 octobre dernier pour travaux au comté de \$3,125, pour Ste-Luce et \$7,500 pour Ste-Marguerite. 2e Dans l'un et l'autre cas l'argent a été payé aux conducteurs des travaux, M. Roch Thoun et Jean-Baptiste Gauthier.

30 Pour Ste-Luce, par Ovide Beauchamp, maire, Roch Thoun, Paul André, Edmond André et Alfred Gibault et pour Ste-Marguerite, par Polydore Gauthier.

M. GIARD — Quelles sommes ont été accordées à la Colonisation dans le comté de Compton annuellement depuis l'année 1887 inclusivement et jusqu'à l'année 1899? — L'hon. M. Turgeon, répond: — Le rapport du Département imprimé et distribué chaque année indique le détail des sommes dépensées par comté. — Pour l'année courante, 1900, 1901, — \$819,443.

M. Giard: Le gouvernement a-t-il le droit de reprendre possession du terrain ou d'une partie du terrain concédé à un particulier par le Département American Co'y, si à l'expiration de cinquante ans cette partie de terrain n'a été ouverte à la colonisation? Réponse par l'hon. M. Parent.

Rien dans les lettres patentes émises en faveur de la compagnie dite The British Land American Co'y ne paraît donner semblable droit au gouvernement.

M. Dupuis demande un état donnant la liste des candidats aux élections générales de décembre 1900, pour l'Assemblée législative et, et pour les élections générales du 6 novembre 1900 pour la Chambre des Communes du Canada.

Le demandeur réclamait \$70.25, balance due pour services rendus, et \$150 payés sur un billet donné et payé dans le but de dédommager le défendeur. Le premier jugement a été rendu en faveur du demandeur, le 12 février 1900, et ce jugement est confirmé en révision, jusqu'à concurrence de la somme de \$204.25.

Le crédit Foncier Franco-Canadien vs Brunet. — Le défendeur, inscrit en révision d'un jugement, des dispositions de première instance le condamnant à payer \$53,883.44, montant de diverses obligations.

Le demandeur basait son action sur une créance de \$53,883.44, que le défendeur lui aurait due en vertu d'actes écrits dans la déclaration.

Le défendeur a plaidé qu'il avait payé le montant de la créance, et que le défendeur n'avait pas à payer la somme de \$53,883.44, et que le capital de la déclaration n'était pas encore exigible. A l'enquête et audition, le défendeur n'a pas comparu.

Le défendeur a plaidé qu'il avait payé le montant de la créance, et que le défendeur n'avait pas à payer la somme de \$53,883.44, et que le capital de la déclaration n'était pas encore exigible. A l'enquête et audition, le défendeur n'a pas comparu.

Le défendeur a plaidé qu'il avait payé le montant de la créance, et que le défendeur n'avait pas à payer la somme de \$53,883.44, et que le capital de la déclaration n'était pas encore exigible. A l'enquête et audition, le défendeur n'a pas comparu.

Le défendeur a plaidé qu'il avait payé le montant de la créance, et que le défendeur n'avait pas à payer la somme de \$53,883.44, et que le capital de la déclaration n'était pas encore exigible. A l'enquête et audition, le défendeur n'a pas comparu.

Le défendeur a plaidé qu'il avait payé le montant de la créance, et que le défendeur n'avait pas à payer la somme de \$53,883.44, et que le capital de la déclaration n'était pas encore exigible. A l'enquête et audition, le défendeur n'a pas comparu.

Le défendeur a plaidé qu'il avait payé le montant de la créance, et que le défendeur n'avait pas à payer la somme de \$53,883.44, et que le capital de la déclaration n'était pas encore exigible. A l'enquête et audition, le défendeur n'a pas comparu.

Le défendeur a plaidé qu'il avait payé le montant de la créance, et que le défendeur n'avait pas à payer la somme de \$53,883.44, et que le capital de la déclaration n'était pas encore exigible. A l'enquête et audition, le défendeur n'a pas comparu.

LE HANSARD Au cours de la discussion à ce sujet l'hon. M. Flynn fait remarquer combien est regrettable la disparition du "Hansard"; il dit que c'est ici que s'enregistre l'histoire du pays et que l'Assemblée législative devrait avoir le compte-rendu officiel de ses délibérations.

L'hon. M. Charles Langelier appuie la question et que d'après les remarques du chef de l'opposition et il fait remarquer qu'un comité de la Chambre, dont il faisait partie l'an dernier, s'est occupé de cette question et que d'après les informations reçues le Hansard avait été continué à raison de \$2000 à \$2500 par session. Dans tous les cas il est aussi d'opinion que l'on devrait s'efforcer de continuer la publication officielle des délibérations de l'Assemblée législative.

La Chambre se forme en comité sur le projet de loi présenté par M. Roy à l'effet d'amender l'article 2260 du code civil en ajoutant dans cet article après les mots "Billets promissoires" les mots suivants: autres que ceux donnés en considération d'un prêt d'argent tant corporel que certain subordonné par les obligations de la Banque de la Province de Québec.

Le but de ce projet de loi est de faire décréter qu'un billet promissoire sera prescrit par cinq ans pour les négociations et par trente ans pour les autres classes. L'hon. L.P. Pelletier est d'opinion que ce projet de loi ne change pas la loi existante. A cela M. Teulier de Joliette répond que le projet de loi est en question n'a rien de radical, mais il soutient qu'il a un effet radical et qu'il donne un effet rétroactif à la loi. M. Roy propose l'ajournement du débat. La loi concernant le remplacement de certains subordonnés par les obligations de chemins de fer est adoptée en seconde lecture sur division.

Un bill du conseil intitulé "Loi amendant la loi concernant les serments d'allégeance d'office" est adopté en deuxième lecture et en comité. Ce projet de loi a pour but de dispenser les fonctionnaires publics de nouveau serment d'allégeance à l'annexion d'un territoire souverain est en définitive adopté.

LE HANSARD Au cours de la discussion à ce sujet l'hon. M. Flynn fait remarquer combien est regrettable la disparition du "Hansard"; il dit que c'est ici que s'enregistre l'histoire du pays et que l'Assemblée législative devrait avoir le compte-rendu officiel de ses délibérations.

L'hon. M. Charles Langelier appuie la question et que d'après les remarques du chef de l'opposition et il fait remarquer qu'un comité de la Chambre, dont il faisait partie l'an dernier, s'est occupé de cette question et que d'après les informations reçues le Hansard avait été continué à raison de \$2000 à \$2500 par session. Dans tous les cas il est aussi d'opinion que l'on devrait s'efforcer de continuer la publication officielle des délibérations de l'Assemblée législative.

La Chambre se forme en comité sur le projet de loi présenté par M. Roy à l'effet d'amender l'article 2260 du code civil en ajoutant dans cet article après les mots "Billets promissoires" les mots suivants: autres que ceux donnés en considération d'un prêt d'argent tant corporel que certain subordonné par les obligations de la Banque de la Province de Québec.

Le but de ce projet de loi est de faire décréter qu'un billet promissoire sera prescrit par cinq ans pour les négociations et par trente ans pour les autres classes. L'hon. L.P. Pelletier est d'opinion que ce projet de loi ne change pas la loi existante. A cela M. Teulier de Joliette répond que le projet de loi est en question n'a rien de radical, mais il soutient qu'il a un effet radical et qu'il donne un effet rétroactif à la loi. M. Roy propose l'ajournement du débat. La loi concernant le remplacement de certains subordonnés par les obligations de chemins de fer est adoptée en seconde lecture sur division.

Un bill du conseil intitulé "Loi amendant la loi concernant les serments d'allégeance d'office" est adopté en deuxième lecture et en comité. Ce projet de loi a pour but de dispenser les fonctionnaires publics de nouveau serment d'allégeance à l'annexion d'un territoire souverain est en définitive adopté.

LE HANSARD Au cours de la discussion à ce sujet l'hon. M. Flynn fait remarquer combien est regrettable la disparition du "Hansard"; il dit que c'est ici que s'enregistre l'histoire du pays et que l'Assemblée législative devrait avoir le compte-rendu officiel de ses délibérations.

L'hon. M. Charles Langelier appuie la question et que d'après les remarques du chef de l'opposition et il fait remarquer qu'un comité de la Chambre, dont il faisait partie l'an dernier, s'est occupé de cette question et que d'après les informations reçues le Hansard avait été continué à raison de \$2000 à \$2500 par session. Dans tous les cas il est aussi d'opinion que l'on devrait s'efforcer de continuer la publication officielle des délibérations de l'Assemblée législative.

La Chambre se forme en comité sur le projet de loi présenté par M. Roy à l'effet d'amender l'article 2260 du code civil en ajoutant dans cet article après les mots "Billets promissoires" les mots suivants: autres que ceux donnés en considération d'un prêt d'argent tant corporel que certain subordonné par les obligations de la Banque de la Province de Québec.

Le but de ce projet de loi est de faire décréter qu'un billet promissoire sera prescrit par cinq ans pour les négociations et par trente ans pour les autres classes. L'hon. L.P. Pelletier est d'opinion que ce projet de loi ne change pas la loi existante. A cela M. Teulier de Joliette répond que le projet de loi est en question n'a rien de radical, mais il soutient qu'il a un effet radical et qu'il donne un effet rétroactif à la loi. M. Roy propose l'ajournement du débat. La loi concernant le remplacement de certains subordonnés par les obligations de chemins de fer est adoptée en seconde lecture sur division.

Un bill du conseil intitulé "Loi amendant la loi concernant les serments d'allégeance d'office" est adopté en deuxième lecture et en comité. Ce projet de loi a pour but de dispenser les fonctionnaires publics de nouveau serment d'allégeance à l'annexion d'un territoire souverain est en définitive adopté.

LE HANSARD Au cours de la discussion à ce sujet l'hon. M. Flynn fait remarquer combien est regrettable la disparition du "Hansard"; il dit que c'est ici que s'enregistre l'histoire du pays et que l'Assemblée législative devrait avoir le compte-rendu officiel de ses délibérations.

L'hon. M. Charles Langelier appuie la question et que d'après les remarques du chef de l'opposition et il fait remarquer qu'un comité de la Chambre, dont il faisait partie l'an dernier, s'est occupé de cette question et que d'après les informations reçues le Hansard avait été continué à raison de \$2000 à \$2500 par session. Dans tous les cas il est aussi d'opinion que l'on devrait s'efforcer de continuer la publication officielle des délibérations de l'Assemblée législative.

La Chambre se forme en comité sur le projet de loi présenté par M. Roy à l'effet d'amender l'article 2260 du code civil en ajoutant dans cet article après les mots "Billets promissoires" les mots suivants: autres que ceux donnés en considération d'un prêt d'argent tant corporel que certain subordonné par les obligations de la Banque de la Province de Québec.

Le but de ce projet de loi est de faire décréter qu'un billet promissoire sera prescrit par cinq ans pour les négociations et par trente ans pour les autres classes. L'hon. L.P. Pelletier est d'opinion que ce projet de loi ne change pas la loi existante. A cela M. Teulier de Joliette répond que le projet de loi est en question n'a rien de radical, mais il soutient qu'il a un effet radical et qu'il donne un effet rétroactif à la loi. M. Roy propose l'ajournement du débat. La loi concernant le remplacement de certains subordonnés par les obligations de chemins de fer est adoptée en seconde lecture sur division.

Un bill du conseil intitulé "Loi amendant la loi concernant les serments d'allégeance d'office" est adopté en deuxième lecture et en comité. Ce projet de loi a pour but de dispenser les fonctionnaires publics de nouveau serment d'allégeance à l'annexion d'un territoire souverain est en définitive adopté.

LE HANSARD Au cours de la discussion à ce sujet l'hon. M. Flynn fait remarquer combien est regrettable la disparition du "Hansard"; il dit que c'est ici que s'enregistre l'histoire du pays et que l'Assemblée législative devrait avoir le compte-rendu officiel de ses délibérations.

L'hon. M. Charles Langelier appuie la question et que d'après les remarques du chef de l'opposition et il fait remarquer qu'un comité de la Chambre, dont il faisait partie l'an dernier, s'est occupé de cette question et que d'après les informations reçues le Hansard avait été continué à raison de \$2000 à \$2500 par session. Dans tous les cas il est aussi d'opinion que l'on devrait s'efforcer de continuer la publication officielle des délibérations de l'Assemblée législative.

INCENDIE

Par suite de l'incendie qui a considérablement endommagé nos Magasins, rues DeBresoles et Saint-Sulpice, nous avons temporairement transporté nos Bureaux à la BATISSE ROY, 1625 RUE NOTRE-DAME, où nous continuerons les affaires sans interruption.

TELEPHONE: Main 3653

HUDON, HEBERT & CIE

CITÉ DE MONTRÉAL Confédération du Canada \$1,000,000 --- \$303,219 3 6 1/2. Obligations consolidées à 31 p. c. (40 ANS) A Echoir le 1er mai 1941

CITÉ DE MONTRÉAL Confédération du Canada \$300,000 Obligations consolidées à 31 p. c. (40 ANS) A Echoir le 1er mai 1941

EMMAGASINAGE ET CHARROYAGE. Excellents avantages pour emmagasiner les Pianos, Meubles et effets de ménage. Meubles, Pianos et articles fragiles défilés par des hommes d'expérience. Nos prix sont extrêmement modiques. KING'S CARTAGE & STORAGE BUREAU: - 580 RUE ST-JACQUES ENT. REPOS: 20 et 31 RUE WILLIAM

COOK'S FRIEND BAKING POWDER. Tous les ingrédients sont de première et sont garantis purs. Ils contiennent aucun sel, aucune substance nuisible, aucune matière étrangère, aucune matière qui puisse nuire à la santé. La véritable poudre "Cook's Friend" est préparée par W. M. McMillan, St-Jacques, à la machine de soufre sous ses yeux directs.

L'Argenterie Certifiée. Avis est par le présent donné aux détenteurs de Letarg, Letarg et Cie, marchands de l'Argenterie, de faire connaître que la véritable argenterie certifiée est celle qui est marquée par le "1847 Rogers Bros." et qui est garantie pure et véritable.

SOUMISSIONS. Des soumissions cachetées et marquées "Soumission pour l'école Saint-Gabriel" seront reçues par M. E. Desrosiers, secrétaire-trésorier de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, jusqu'au lundi 20 mars 1901, heures de bureau, au bureau de la Commission des Ecoles, pour la construction de l'école St-Gabriel. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque ou d'un mandat de la somme de \$1,500. La Commission se réserve le droit de recevoir les plus basses, ni aucune des soumissions.

ECHOS DE QUEBEC. (Spécial au "Journal"). Québec, 18 mars. — Le défendeur, M. Smith, coiffeur de la rue St-Jacques, est mort subitement samedi dernier, à son domicile, au commencement de la semaine. Il avait subi une opération à l'hôpital, et il était revenu chez lui depuis jeudi. Il venait de se lever, samedi soir, lorsque la mort l'a frappé soudainement.

LE PATRIOTISME DES DANOIS. A propos des Antilles. Copenhague, 18 — Les bruits les plus contradictoires ont couru depuis un mois au sujet des Antilles danoises. Il y a quelques jours encore, on annonçait de New-York que la vente était décidée en principe et qu'il ne restait plus qu'à accomplir certaines formalités.

LE PATRIOTISME DES DANOIS. A propos des Antilles. Copenhague, 18 — Les bruits les plus contradictoires ont couru depuis un mois au sujet des Antilles danoises. Il y a quelques jours encore, on annonçait de New-York que la vente était décidée en principe et qu'il ne restait plus qu'à accomplir certaines formalités.

FINANCE & COMMERCE

MARCHE FORT

Le marché conserve ses bonnes tendances et se dispose à la hausse

La fermeté de la Royale est regardée comme un indice

Des bureaux du "Journal"

Le marché local conserve ses excellentes tendances, mais ne développe aucune nouvelle activité...

Mais l'absorption du "steel" par ce qui paraît être du capital de placement, est entrée dans une nouvelle phase...

Le concours de cette demande a fait dévier le stock, qui s'est tenu plus ferme aux environs de 88, en prévision des résultats de la souscription...

Un journal de Toronto a administré à une valeur fraîchement débaillée sur notre place une botte à sa façon...

Quant à la situation économique de la compagnie de Detroit il est intéressant de rappeler les graves saignées qui ont bouleversé pendant des mois et des mois le système...

Quant à la situation économique de la compagnie de Detroit il est intéressant de rappeler les graves saignées qui ont bouleversé pendant des mois et des mois le système...

Ce matin, le Duluth ordinaire paraissait encore très recherché et il a ouvert ferme à 7 1/2...

Le stock préférentiel a été très actif et s'est échangé dans de fortes proportions...

Les valeurs de fer sont en sympathie et gagnent 1 1/2 sur le cours d'ouverture...

Les cotations suivantes ont été spécialement tabulées de Londres aujourd'hui à 11 M. L. J. Forger & Cie...

Les cotations suivantes ont été spécialement tabulées de Londres aujourd'hui à 11 M. L. J. Forger & Cie...

Les cotations suivantes ont été spécialement tabulées de Londres aujourd'hui à 11 M. L. J. Forger & Cie...

188, 50 à 168 1/2. Virtue Co. 500 à 24. Royal Elect. 50 à 223 1/2.

Mont. Gas. 50 à 231 7/8; 50 à 232. Toronto Railway. 10 à 107 7/5 à 106 3/4.

Duluth Com. 150 à 7 1/2. Mont. Cotton. 1 à 143, 1 à 145.

Dom. Steel Pld. 600 à 88; 200 à 88 1/2. Dom. Coal Com. 25 à 10 1/4, 50 à 10 1/2.

Dom. Cotton. 25 à 87 3/4. M. L. J. Forger & Cie. courtiers, 1717 rue Notre-Dame, nous fourniront le rapport suivant:

Landi, 18 mars.

Table with columns: Valeurs, Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m., Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m.

Table with columns: Valeurs, Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m., Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m.

Table with columns: Valeurs, Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m., Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m.

Table with columns: Valeurs, Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m., Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m.

Table with columns: Valeurs, Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m., Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m.

Table with columns: Valeurs, Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m., Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m.

Table with columns: Valeurs, Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m., Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m.

Table with columns: Valeurs, Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m., Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m.

Table with columns: Valeurs, Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m., Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m.

Table with columns: Valeurs, Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m., Dem. 12.30 a.m., Offr. 3.00 p.m.

ne hausse, ont reçu leur récompense dans le réveil de l'attention du public spéculateur.

Le président du N. Y. C. a nié la nouvelle. La Générale Electric s'est élevée, grâce à la supposition que le Manhattan allait profiter sans tarder de l'acquisition de son matériel d'électricité.

Les grangers ont été en sympathie avec le Burlington. Le St. Paul, seul n'a pas suivi. Le sucre, le tabac, le gaz ont vu les quelques opérations.

La demande était forte pour plusieurs valeurs à l'ouverture du marché de New-York et le marché était fort.

Le marché a été calme et les valeurs ont été en baisse. Les valeurs de fer sont en sympathie et gagnent 1 1/2 sur le cours d'ouverture.

Le marché a été calme et les valeurs ont été en baisse. Les valeurs de fer sont en sympathie et gagnent 1 1/2 sur le cours d'ouverture.

Le marché a été calme et les valeurs ont été en baisse. Les valeurs de fer sont en sympathie et gagnent 1 1/2 sur le cours d'ouverture.

Le marché a été calme et les valeurs ont été en baisse. Les valeurs de fer sont en sympathie et gagnent 1 1/2 sur le cours d'ouverture.

Le marché a été calme et les valeurs ont été en baisse. Les valeurs de fer sont en sympathie et gagnent 1 1/2 sur le cours d'ouverture.

Le marché a été calme et les valeurs ont été en baisse. Les valeurs de fer sont en sympathie et gagnent 1 1/2 sur le cours d'ouverture.

Le marché a été calme et les valeurs ont été en baisse. Les valeurs de fer sont en sympathie et gagnent 1 1/2 sur le cours d'ouverture.

Le marché a été calme et les valeurs ont été en baisse. Les valeurs de fer sont en sympathie et gagnent 1 1/2 sur le cours d'ouverture.

Le marché a été calme et les valeurs ont été en baisse. Les valeurs de fer sont en sympathie et gagnent 1 1/2 sur le cours d'ouverture.

Le marché a été calme et les valeurs ont été en baisse. Les valeurs de fer sont en sympathie et gagnent 1 1/2 sur le cours d'ouverture.

Le marché a été calme et les valeurs ont été en baisse. Les valeurs de fer sont en sympathie et gagnent 1 1/2 sur le cours d'ouverture.

Mais, tranquille, mai 35 10 1/4; juillet 35 10 1/4; sept. 35 10 1/4.

Le marché de Paris a clôturé calme, mars 18 7/5; mai et août, 18 8/5; farine, mars 24 10; mai et août 25 30.

Les expéditions de la Russie ont été: Blé 18 mars 11 mars 11 mars 11 mars. Mais 337,000 315,000.

Le tableau suivant donne les quantités de blé en route pour le R. U. et le continent, aux époques suivantes:

Le tableau suivant donne les quantités de grains aux Etats-Unis et au Canada: 18 mars 1901 11 mars 1901 17 m. 1900.

La demande étrangère diminue et les commerçants locaux ne montent que peu de dispositions à opérer.

Nous cotons le blé du printemps No 1, 76-3-4 à 77-4-1; No 2, 75-4-1 à 76-4-1.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement. Nous cotons: No 1, 34-3-4 à 35; No 2, 34-3-4 à 35.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement. Nous cotons: No 1, 34-3-4 à 35; No 2, 34-3-4 à 35.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement. Nous cotons: No 1, 34-3-4 à 35; No 2, 34-3-4 à 35.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement. Nous cotons: No 1, 34-3-4 à 35; No 2, 34-3-4 à 35.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement. Nous cotons: No 1, 34-3-4 à 35; No 2, 34-3-4 à 35.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement. Nous cotons: No 1, 34-3-4 à 35; No 2, 34-3-4 à 35.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement. Nous cotons: No 1, 34-3-4 à 35; No 2, 34-3-4 à 35.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement. Nous cotons: No 1, 34-3-4 à 35; No 2, 34-3-4 à 35.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement. Nous cotons: No 1, 34-3-4 à 35; No 2, 34-3-4 à 35.

Valeurs de placement

LA BANQUE DES MARCHANDS DU CANADA

L'état financier de la Banque des Marchands du Canada, contient les chiffres suivants:

Capital 2,600,000.00 Réserve 2,600,000.00. Les actions sont de \$100.00 chacune et le cours est de \$156.00.

Le tableau suivant donne les quantités de blé en route pour le R. U. et le continent, aux époques suivantes:

Le tableau suivant donne les quantités de grains aux Etats-Unis et au Canada: 18 mars 1901 11 mars 1901 17 m. 1900.

La demande étrangère diminue et les commerçants locaux ne montent que peu de dispositions à opérer.

Nous cotons le blé du printemps No 1, 76-3-4 à 77-4-1; No 2, 75-4-1 à 76-4-1.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement. Nous cotons: No 1, 34-3-4 à 35; No 2, 34-3-4 à 35.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement. Nous cotons: No 1, 34-3-4 à 35; No 2, 34-3-4 à 35.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement. Nous cotons: No 1, 34-3-4 à 35; No 2, 34-3-4 à 35.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement. Nous cotons: No 1, 34-3-4 à 35; No 2, 34-3-4 à 35.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement. Nous cotons: No 1, 34-3-4 à 35; No 2, 34-3-4 à 35.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement. Nous cotons: No 1, 34-3-4 à 35; No 2, 34-3-4 à 35.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement. Nous cotons: No 1, 34-3-4 à 35; No 2, 34-3-4 à 35.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement. Nous cotons: No 1, 34-3-4 à 35; No 2, 34-3-4 à 35.

Le marché aux farines est tranquille et sans changement. Nous cotons: No 1, 34-3-4 à 35; No 2, 34-3-4 à 35.

The Canada Sugar Refining Co. (Limited), MONTREAL.

Manufacturiers des Sucres raffinés de la marque bien connue

Redpath

De la meilleure qualité, de plus complète pureté, fabriqués par les procédés les plus récents et les machines les plus nouvelles et les meilleures, sans supérieure nulle part.

Sucre en Pain, par boîtes de 50 et de 100 livres.

Extra Granulé, qualité très supérieure.

Sucres "Cream" (non séchés).

Sirops de toutes qualités en barils et demi-barils.

Seuls Fabricants de sirops de première classe, en boîtes de 2 et 8 livres.

M. J. S.

LEENING, MILES & CO.

MAGASINS TEMPORAIRES

1834 RUE NOTRE-DAME

7-2

A ST-ANGELE DE ROUVILLE

ALLEMAGNE CONTRE RUSSIE

La politique des puissances. Le mécontentement des Allemands.

Berlin, 18. — La nouvelle politique de l'empereur Guillaume à l'égard de l'Angleterre n'est pas seulement contraire aux autres prétentions (en ce qui concerne) aussi contraire aux intérêts de la nation.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

Le rapprochement plus apparent que réel avec l'Angleterre trahit évidemment les sentiments hostiles des Allemands à leur amour-propre de grande nation qu'une autre puissance (en ce qui concerne) n'y a plus rien à faire pour adouber un abaissement devant les Anglais.

AVIS

Prière à nos correspondants de se rappeler que tout ce qui regarde la rédaction, doit être adressé REDACTION "Le Journal," Montréal.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

Bureau météorologique, Toronto, 18, 8 p.m. — Une aurore importante de haute pression, accompagnée de vents du sud et de la perspective générale est d'un temps variable plus doux que les provinces de Québec et du Manitoba; ailleurs, le temps est très beau.

LA FRAUDE EST IMPOSSIBLE

Dit M. Barlow, l'ingénieur de la voirie, en parlant du charroyage de la neige.

Le bruit court, hier, à l'Hôtel de Ville, que les charretiers et les contramaîtres employés au nettoyage des rues s'entendaient pour frauder la Ville.

RECOMPENSE ACCORDEE AU MERITE

Delle M. C. Paradin, aujourd'hui institutrice au village de St-Armand Station, vient de recevoir une prime de \$20 pour le zèle et le dévouement qu'elle a déployés à l'école du village de St-Armand Station pendant l'année 1899-1900.

COLONISATION

On annonce une assemblée de la Société de Colonisation Métropolitaine des Ouvriers, de la Province de Québec, pour mardi, le 13, à 8 h. p.m., au No 1546 rue Notre-Dame, pour affaires très importantes.

AU CERCLE DRAMATIQUE CANADIEN

Le Cercle Dramatique Canadien, qui nous a fait passer si agréablement les soirées de la saison, a décidé de donner, le samedi, le 17, à 8 h. p.m., au No 1546 rue Notre-Dame, une représentation de la pièce "Les Femmes de l'Alcazar".

LES ROTSCCHILD AU CANADA

Le col Steele fait faire des bruit.

"LA FIN D'UNE COMPAGNIE"

Sous ce titre, lundi, le 11 du courant, nous avons annoncé que la Ville de l'Assomption avait vendu le 28 MARS par un adjudicataire le Canadian Food Co. possesseur de St-Paul, à Montréal.

L'ENQUETE LAMSDEN

Le coroner McLachlan a commencé hier après-midi à l'Hôtel Général une enquête sur le mort du mécanicien de la locomotive George Lamson, mort mystérieusement à St-Polycarpe, ces jours derniers, par suite d'un déraillement.

ACCIDENT DE TRAVAIL

Un électricien se fracture une jambe en tombant.

DOUCES DANS LEUR ACTION

Les Pilules Végétales de Parmentier sont douces dans leur action. Elles ne causent pas de coliques dans l'estomac, ni de dérangements, comme tant d'autres et font. C'est pourquoi les plus délicats peuvent en prendre sans crainte de résultats désagréables.

DEROITE A MAISONNEUVE

Le maire Desjardins et tous les anciens conseillers battus.

Le scrutin d'hier, à Maisonneuve, a été fatal au maire Hubert Desjardins, et à ses collègues, les conseillers Massé, Riendeau et Gilbert. Tous quatre sont restés sur le carreau, écrasés sous d'énormes majorités.

AUX ELECTEURS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MAISONNEUVE

Messieurs, J'ai l'honneur de solliciter votre vote en faveur de mon élection qui doit avoir lieu le dix-huit mars prochain.

LA DOMINION IRON AND STEEL CO.

Son émission privilégiée de \$3,000,000 est plus de trois fois couverte, hier.

25,000 souscripteurs dont 10 Canadiens-Français

On faisait remarquer hier, à la Bourse, le peu de Canadiens-français s'inscrivant à ces souscriptions sur l'acier. Sur les 25,000 souscripteurs de la nouvelle émission de Dominion Iron and Steel Co., à peine dix Canadiens-français se trouvent.

L'ALCOOL A DU BON

Réponse d'un officier de l'armée américaine à la question d'une société de tempérance de Montréal.

A la question d'une société de tempérance de Montréal.

Une société de tempérance dirigée par des femmes de la haute société de Montréal, au cours d'une récente séance à huis-clos, a décidé de demander aux principaux citoyens de la paroisse de St-Jacques, leur opinion sur la restriction de l'alcool vendus.

PARLEMENT FEDERAL

M. Tarte dit qu'il sera élu n'importe où.

LE POMPIER DUMAS

Ses funérailles auront lieu ce matin à l'église St-Jacques.

Les funérailles du pompier Dumas, victime de l'explosion de samedi dernier, ont lieu ce matin à l'église St-Jacques, rue St-Denis, à 8 h. 30.

M. BELAND GAGNE SA CAUSE

Hier, en Cour Supérieure, devant le juge Taché, M. Beland a gagné sa cause.

LE NOUVEAU PROGRAMME AU THEATRE PROCNOR

La direction du théâtre Procnor offre une grande variété d'amusements cette semaine à ses nombreux clients.

CONDOLANCE

A une session générale du conseil municipal du comté de St-Maurice, tenue à Veveyche, le 13 mars courant, sous la présidence de M. le préfet Georges L. Ducharme, les résolutions suivantes ont été adoptées.

LA SANTE DU PRESIDENT DIAS

M. Dias, ministre des affaires étrangères, a communiqué à la presse la note que voici sur la santé du président Dias.

ECHOS ET BLANCOIRS

Dimanche, à St-Henri, l'Union St-Joseph a célébré avec beaucoup d'éclat son centenaire.

LANDERMAN EST IMEBRANTABLE

Il persiste à dénoncer Barsalou, Pelletier et St-Pierre comme ses complices.

On lui aurait offert \$50 pour mettre le feu à la maison portant le No 625 rue St-Jacques.

Hier matin, en Cour d'Assises, on a repris le procès de Barsalou, Pelletier et St-Pierre.

À la séance d'hier matin, le premier témoin entendu a été un nommé Lefebvre.

Le 12 février dernier, il était de faction à la porte de la maison portant le No 625, rue St-Jacques.

Remarqués entre autres parmi les deux cents convives du banquet: MM. J. A. Payette, maire de St-Henri, A. Montclair, président de St-Henri, C. Patenaude, vice-président de l'Union St-Joseph de Montréal, S. Létourneau, président de l'Alliance Nationale, G. de St-Henri, L. N. Séguin, président de l'Association des Commerçants de St-Henri, J. A. Tailleur, chef des Forestiers Catholiques, J. E. Logue, secrétaire des Artisans, J. A. Laflèche, vice-président de la St-Joseph-Baptiste, E. Hébert, du Pacifique Canadien, et L. Thérien, de l'Union St-Vincent.

Le conseil du Board of Trade a voté des condoléances au président de ce Board, M. Henry Miles, pour l'incendie de son magasin.

Le "Herald" prétend savoir qu'un riche syndicat achètera bientôt tout le terrain couvert par les ruines du magasin May et les édifices voisins, pour y construire un immense hôtel avec une cour au centre et des portes sur les rues Victoria, McGill et Notre-Dame.

On dit qu'un syndicat montréalais est à la veille d'acheter l'hôtel Oxford, 36 rue de l'Université, et l'emplacement de l'ancien magasin Bernier et West, pour bâtir à cet endroit un grand hôtel.

Les journaux de Québec disent beaucoup de bien de la conférence faite devant l'Institut Canadien vendredi dernier par le Dr Choquette, de St-Hilaire.

Paul-Louis Cormier, le vaillant, le pétillant polémiste dont la plume fit le terreur de la Restauration, fera le sujet de la prochaine conférence de M. de Labriolle, qui aura lieu mercredi prochain. Tous les amis des lettres devraient se porter ce soir-là à l'Université.

La femme de M. Ovide Perreault, secrétaire de l'American Tobacco Co., membre de la Chambre de commerce, est tombée sur le trottoir en se rendant à l'église et s'est cassé un bras.

Hier matin on lui a fait la cathédrale des funérailles de M. Joseph Baby, décédé à l'âge de 49 ans après deux jours de maladie.

Le corps du défunt, l'honorable juge Baby, sera inhumé à 11 heures à la messe de M. J. A. Payette, à St-Hilaire.

Remarqués entre autres dans le cortège: les parents du défunt et le juge en chef Sir Alexander Lacoste, juge Outin, juge Sirois, le juge Bossé, le chevalier Gustave A. Drolet, M. Arrière, M. J. Tom, M. Chas. Castaign, M. H. Angers, M. Réal Angers, M. Cyrille Tessier, Québec, M. Belknap, P. Desjardins.

La levée du corps a été faite par M. le chanoine Archambault, et le service funèbre chanté par M. le chanoine Martin, assisté de M. l'abbé Roy, chanoine de la paroisse, et de M. l'abbé Dufault, comme sous-diacre.

Service très solennel. Fleurs nombreuses.

M. Joseph Baby était le cadet de la famille et était employé au bureau du Revenu depuis une vingtaine d'années.

Monsieur Baby avait épousé la fille de M. Marie DuChastel de Montrouge, âgée de 7 ans et demi, enfant du chancelier de la Cour de France.

Les habitants de la partie Est de la ville sont très de regret que l'enterrement des vidanges se fait maintenant le jour dans ces quartiers.

Les funérailles de feu Ida Cayen dit Garceau, épouse du cap. George James Browning, ont lieu samedi matin.

Le service funèbre a été chanté à l'église St-Jacques, rue St-Denis, à 8 h. 30.

Un détachement de quarante pompiers sous les ordres des sous-chefs Dubois et Jackson, ainsi que trois-huit constables, ont accompagné le corps de feu M. Dumas, avec ses insignes de deuil, vers aussi présente.

Le faufais municipal, sous la direction de M. Henri Cordier, accompagnera la dépouille mortelle du héros jusqu'au cimetière de la Côte des Neiges.

Hier matin, le coroner McLachlan a institué une enquête sur la mort de Dumas.

Verdict: Mort accidentelle.

M. Adlard Limoges, vient d'être nommé agent de la ligne Elder-Dempster and Co. Il est déjà agent du gouvernement pour des terres partiellement ou entièrement défrichées de la province.

Le sergent sur l'emprunt projeté de \$200,000 par le gouvernement fédéral de St-Henri. Un bureau de vote sera établi à l'hôtel de ville, où les contribuables devront se présenter entre 10 h. et 5 p.m.

LA BIBLE ET SHAKESPEARE

Le professeur de théologie, Frederick J. Suenens, a été nommé professeur de la Bible à l'Université de Montréal.

CONDOLANCE

A une session générale du conseil municipal du comté de St-Maurice, tenue à Veveyche, le 13 mars courant, sous la présidence de M. le préfet Georges L. Ducharme, les résolutions suivantes ont été adoptées.

LA SANTE DU PRESIDENT DIAS

M. Dias, ministre des affaires étrangères, a communiqué à la presse la note que voici sur la santé du président Dias.

Landerman est imébrantable

Il persiste à dénoncer Barsalou, Pelletier et St-Pierre comme ses complices.

On lui aurait offert \$50 pour mettre le feu à la maison portant le No 625 rue St-Jacques.

Hier matin, en Cour d'Assises, on a repris le procès de Barsalou, Pelletier et St-Pierre.

À la séance d'hier matin, le premier témoin entendu a été un nommé Lefebvre.

Le 12 février dernier, il était de faction à la porte de la maison portant le No 625, rue St-Jacques.

Remarqués entre autres parmi les deux cents convives du banquet: MM. J. A. Payette, maire de St-Henri, A. Montclair, président de St-Henri, C. Patenaude, vice-président de l'Union St-Joseph de Montréal, S. Létourneau, président de l'Alliance Nationale, G. de St-Henri, L. N. Séguin, président de l'Association des Commerçants de St-Henri, J. A. Tailleur, chef des Forestiers Catholiques, J. E. Logue, secrétaire des Artisans, J. A. Laflèche, vice-président de la St-Joseph-Baptiste, E. Hébert, du Pacifique Canadien, et L. Thérien, de l'Union St-Vincent.

Le conseil du Board of Trade a voté des condoléances au président de ce Board, M. Henry Miles, pour l'incendie de son magasin.

Le "Herald" prétend savoir qu'un riche syndicat achètera bientôt tout le terrain couvert par les ruines du magasin May et les édifices voisins, pour y construire un immense hôtel avec une cour au centre et des portes sur les rues Victoria, McGill et Notre-Dame.

On dit qu'un syndicat montréalais est à la veille d'acheter l'hôtel Oxford, 36 rue de l'Université, et l'emplacement de l'ancien magasin Bernier et West, pour bâtir à cet endroit un grand hôtel.

Les journaux de Québec disent beaucoup de bien de la conférence faite devant l'Institut Canadien vendredi dernier par le Dr Choquette, de St-Hilaire.

Paul-Louis Cormier, le vaillant, le pétillant polémiste dont la plume fit le terreur de la Restauration, fera le sujet de la prochaine conférence de M. de Labriolle, qui aura lieu mercredi prochain. Tous les amis des lettres devraient se porter ce soir-là à l'Université.

La femme de M. Ovide Perreault, secrétaire de l'American Tobacco Co., membre de la Chambre de commerce, est tombée sur le trottoir en se rendant à l'église et s'est cassé un bras.

Hier matin on lui a fait la cathédrale des funérailles de M. Joseph Baby, décédé à l'âge de 49 ans après deux jours de maladie.

Le corps du défunt, l'honorable juge Baby, sera inhumé à 11 heures à la messe de M. J. A. Payette, à St-Hilaire.

Remarqués entre autres dans le cortège: les parents du défunt et le juge en chef Sir Alexander Lacoste, juge Outin, juge Sirois, le juge Bossé, le chevalier Gustave A. Drolet, M. Arrière, M. J. Tom, M. Chas. Castaign, M. H. Angers, M. Réal Angers, M. Cyrille Tessier, Québec, M. Belknap, P. Desjardins.

La levée du corps a été faite par M. le chanoine Archambault, et le service funèbre chanté par M. le chanoine Martin, assisté de M. l'abbé Roy, chanoine de la paroisse, et de M. l'abbé Dufault, comme sous-diacre.

Service très solennel. Fleurs nombreuses.

M. Joseph Baby était le cadet de la famille et était employé au bureau du Revenu depuis une vingtaine d'années.

Monsieur Baby avait épousé la fille de M. Marie DuChastel de Montrouge, âgée de 7 ans et demi, enfant du chancelier de la Cour de France.

Les habitants de la partie Est de la ville sont très de regret que l'enterrement des vidanges se fait maintenant le jour dans ces quartiers.

Les funérailles de feu Ida Cayen dit Garceau, épouse du cap. George James Browning, ont lieu samedi matin.

Le service funèbre a été chanté à l'église St-Jacques, rue St-Denis, à 8 h. 30.

Un détachement de quarante pompiers sous les ordres des sous-chefs Dubois et Jackson, ainsi que trois-huit constables, ont accompagné le corps de feu M. Dumas, avec ses insignes de deuil, vers aussi présente.

Le faufais municipal, sous la direction de M. Henri Cordier, accompagnera la dépouille mortelle du héros jusqu'au cimetière de la Côte des Neiges.

Hier matin, le coroner McLachlan a institué une enquête sur la mort de Dumas.

Verdict: Mort accidentelle.

M. Adlard Limoges, vient d'être nommé agent de la ligne Elder-Dempster and Co. Il est déjà agent du gouvernement pour des terres partiellement ou entièrement défrichées de la province.

Le sergent sur l'emprunt projeté de \$200,000 par le gouvernement fédéral de St-Henri. Un bureau de vote sera établi à l'hôtel de ville, où les contribuables devront se présenter entre 10 h. et 5 p.m.

LA BIBLE ET SHAKESPEARE

Le professeur de théologie, Frederick J. Suenens, a été nommé professeur de la Bible à l'Université de Montréal.

CONDOLANCE

A une session générale du conseil municipal du comté de St-Maurice, tenue à Veveyche, le 13 mars courant, sous la présidence de M. le préfet Georges L. Ducharme, les résolutions suivantes ont été adoptées.

LA SANTE DU PRESIDENT DIAS

M. Dias, ministre des affaires étrangères, a communiqué à la presse la note que voici sur la santé du président Dias.

M. Dias, ministre des affaires étrangères, a communiqué à la presse la note que voici sur la santé du président Dias.

QUATRE RELIGIEUSES MORTES A MONTREAL

L'une d'elles était la Supérieure provinciale de Québec des Soeurs de la Congrégation.

On annonce la mort des quatre religieuses suivantes:

Seur Sainte Alphonse, née Marie Philomène Bélanger, supérieure provinciale de Québec des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Seur Marie Héloïse, née Ernestine Sylvestre, des Soeurs de Sainte-Anne, décédée à Lachine.

Seur Saint Jérôme, née Marie Thérèse Loneran, des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame, décédée à Montréal.

Seur Saint Evode, née Marie Amable Poirrier, des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

malheureusement à l'appui. Tout le monde a entendu l'aveu douloureux du syndicat des jaunes, protestant contre la tyrannie du syndicat des Rouges; tout le monde a également la protestation des commerçants de Montreuil-les-Mines, qui se trouvent, pour ainsi dire, en de hors de la protection des lois; tout le monde enfin a appris avec stupéfaction l'extraordinaire prétention des syndiqués cosmopolites de Marseille qui entendent imposer leurs volontés à la France, mais celui-ci ne fait que répéter ses déclarations précédentes.

Reprise du procès ce matin à 10 heures.

LES DONS DE CARNEGIE

S'élèvent au chiffre de \$31,451,552

Table listing donors and amounts for Carnegie libraries, including Carnegie Institute, Pittsburg, and various individuals and organizations.

LE COURRIER DU TRAVAIL

La maison Ames, Holden & Cie n'a pas encore réussi à remplacer ses ouvriers grévistes.

On semble croire que les prétendues voies de fait commises ces jours derniers sont de pure invention.

LES TAILLEURS DE HARDEN EN GROS

Le bureau exécutif de l'Union des Tailleurs de Vêtements en Gros s'est réuni hier soir.

Le comité chargé de soumettre la nouvelle échelle de prix aux patrons rapporte que la grande majorité de ces derniers sont prêts à se soumettre aux conditions de l'Union.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.

On a fait de nombreuses nouvelles de mise en scène pour "Faust", le drame fantastique dont les tableaux féériques, éblouissants, charment les yeux et étonnent l'esprit.